



UNION DES COMORES

Unité - solidarité - développement

**VICE-PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE,
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**TERMES DE REFERENCE: EXPERT EN GESTION INTEGREE DES BASSINS VERSANTS
FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Pour le projet:

**"RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LA
RESTAURATION DES BASSINS VERSANTS ET DES FORETS ET L'ADAPTATION DES
MOYENS DE SUBSISTANCE"**

Financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)

1. CONTEXTE GENERAL

L'Union des Comores est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques et cette vulnérabilité intensifie les contraintes économiques, politiques et humanitaires que connaît déjà le pays et réduit considérablement sa capacité d'éliminer l'extrême pauvreté. Les couches les plus pauvres de la société seront les plus gravement touchées par ces phénomènes car ce sont eux qui sont les moins en mesure de s'y adapter. Des interventions systématiques seront requises à tous les niveaux (régional, national, local) de planification et de mise en œuvre des actions de développement pour éviter une inversion des quelques progrès obtenus en matière de développement.

Le pays a identifié ses principales vulnérabilités face au changement climatique et défini des mesures d'adaptation prioritaires contenu dans son Programme d'Actions National pour l'Adaptation (PANA). L'examen de la situation fait ressortir les constats suivants : i) les initiatives d'adaptation actuellement en cours sont d'ampleur et de portée limitées et leurs impacts ne sont ni cohérents ni durables; ii) ses capacités, relations, politiques et pratiques institutionnelles en matière d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatique ne sont pas suffisamment développées pour créer un environnement porteur où des leaders politiques et sociaux appuient la formulation et l'application de solutions efficaces à un problème à répercussions multisectorielles complexes; iii) la connaissance limitée des politiques et mesures d'adaptation les plus appropriées empêche le pays de se préparer et de se doter des capacités institutionnelles requises pour appuyer une bonne gestion des risques liés aux changements climatiques; iv) le nombre limité d'options de financement disponibles pour soutenir des initiatives d'adaptation de grande envergure constitue un obstacle au renforcement des capacités institutionnelles et techniques requises.

Dans le cadre de son projet intitulé « **Renforcer la résilience à travers les bassins versants, les forêts, et les modes de subsistance adaptés** », financé par le Fonds Mondial de l'Environnement et exécuté conjointement par le PNUE, le pays veut prendre en compte les risques et opportunités liés au changement climatique dans ses processus de développement afin d'éviter la perte des acquis du développement dans un contexte climatique en évolution.



2. BREVE DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet renforcera la résilience des communautés comoriennes au changement climatique grâce à la réhabilitation des bassins versants dégradés. Le projet développera également la capacité technique et institutionnelle des parties prenantes pour la gestion durable des forêts et des bassins hydrographiques en tant que stratégie d'adaptation aux niveaux national et local.

Pour assurer la durabilité à long terme de la réhabilitation des bassins hydrographiques, le projet favorisera le développement de moyens de subsistance alternatifs et durables dans les zones rurales qui contribueront à assurer des moyens de subsistance diversifiés et résilients ayant un impact minimal sur les services éco systémiques. Grâce à ces interventions, le projet aboutira aux résultats suivants:

- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion intégrée des bassins hydrographiques intégrés aux niveaux national et local ;
- Les bassins hydrographiques réhabilités et gérés de manière durable et les sous-bassins versants dans les zones du projet ; et
- Une gamme diversifiée de stratégies de moyens de subsistance résilientes déployées par les communautés dans les domaines du projet.

Les interventions du projet auront lieu au niveau national ainsi que sur chaque île de l'Union, chaque site représentant un bassin hydrographique, composé de plusieurs villages (cinq dans chaque bassin hydrographique participeront au projet):

- L'île de Grande Comore (Ngazidja): les villages de Mdjoiezi, Mkazi, Nvouni (Mvouni), Pvanadjou (Vanadjou) et Bahani sont situés dans la zone centrale de l'île dans le bassin hydrographique de Séréhini réunissant trois régions impliquées dans l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'artisanat et Le commerce à savoir: - Région de Bambao, où se trouve la capitale de l'Union des Comores, Moroni, - Région Hambou et - Région d'Itsandra.
- L'île d'Anjouan (Nzwani): les villages de Daji (Dagi), Kiyu, Komoni, Mremani et Adda sont situés dans le bassin hydrographique de Nyumakele dans la région de Mremani (zone sud de l'île).
- L'île de Mohéli (Mwali): les villages de Siri-Ziroudani, Wanani (Ouanani), Hagnamouda, Hamavouna et Itsamia sont situés dans le bassin versant de Mibani dans la région de Djando (zone sud de l'île).

Parmi les activités prioritaires figurent le développement des outils de gestion et de suivi des bassins versants. Dans le cadre de cette prestation, le Consultant International sera en charge de superviser une équipe d'experts nationaux pour établir : i) des cartes détaillées des forêts et des bassins versants sur l'ensemble des îles ; et ii) un système d'information géo-référencé sur les impacts des changements climatiques sur les grands bassins et sous-bassins. Le Consultant International travaillera en collaboration avec une équipe d'experts en Systèmes d'Information Géographiques et en Informatique.

3. DESCRIPTION DES TACHES

En travaillant avec le coordinateur du projet et le conseiller technique, et en assurant une collaboration étroite avec la VP-MAPEATU, le consultant réalisera les tâches suivantes :

A. Etat des lieux et compilation de l'information disponible:

1. Se familiariser avec le document de projet et ses objectifs.
2. Superviser la compilation de toute l'information déjà disponible auprès des institutions et projets partenaires (FAO, AMCC, FIDA, DGEF, DNSAE, DGM) telles que : i) les inventaires forestiers ;



- ii) les données et cartes de répartition des forêts et bassins versants disponibles au niveau local ; iii) les photos aériennes ; et iv) les scénarios climatiques.
3. Identifier les manques et faiblesses dans l'information disponible.

B. Mise en œuvre du Système d'Information Géo-référencé:

Cette activité a pour objectif de développer un Système d'Information Géo-référencé qui soit facile d'accès et d'utilisation. Dans le cadre de cette prestation, la situation actuelle de répartition des forêts et de position des bassins versants – considérée comme la situation de référence – sera définie. Le Système d'Information Géo-référencé sera ensuite utilisé par les institutions gouvernementales appropriées (Direction de l'Environnement et des Forêts, et Direction de l'Eau) qui seront en charge de mettre à jour continuellement le système en intégrant les nouvelles données recueillies sur le terrain par les agents d'extension ou à travers un processus participatif – par les communautés locales.

1. Identifier en collaboration avec les Consultants Nationaux et l'équipe du projet, les institutions d'ancrage du Système d'Information Géo-référencé et les différentes modalités d'accès des institutions.
2. Superviser la collecte de l'ensemble des données socio-économique et environnementales nécessaires dans chaque bassin versant pour compléter les informations disponibles, et permettre la création d'un système d'information géo-référencé à haute résolution des grands bassins et sous-bassins versants. Ce système devra contenir toute l'information nécessaire au développement des cartes décrites en Section 3C des TdR. Parmi les couches d'information développées, le Système mettra en évidence les zones très dégradées et à forte valeur économique, écologique et sociale, qui devraient être priorisées pour des activités de restauration.
3. Superviser la création et l'opérationnalisation du Système d'Information Géo-Référencé.
4. Superviser la création et la mise en place du portail en ligne de partage des données géo-référencées.
5. Développer la stratégie de maintien de la Système d'Information Géo-référencé et du portail en ligne au-delà du projet.

C. Cartographie des forêts et bassins versants

Les activités de cartographie particulièrement la cartographie des forêts seront mises en œuvre en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts. La cartographie des bassins versants sera réalisée en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts et la Direction de l'Eau. Les cartes produites devront être détaillées et claires afin de servir d'outils pour les institutions gouvernementales pour : i) la planification intégrée pour l'aménagement du territoire et de l'utilisation durable des ressources naturelles ; et ii) la sensibilisation des communautés locales.

1. Identifier les effets observés, les risques et les effets attendus du changement climatique sur : i) les forêts comoriennes ; et ii) les grands bassins et sous-bassins versants.
2. Superviser le développement des outils de gestion suivants :
 - a. les cartes de répartition actuelle des forêts pour chaque île : ces cartes devront faire apparaître les zones de restauration prioritaires ;
 - b. les cartes des grands bassins et sous-bassins versants actuels pour chaque île : ces cartes devront faire apparaître les zones de restauration prioritaires ;
 - c. les cartes de répartition future des forêts pour chaque île en fonction des différents scénarios climatiques et des effets attendus ;
 - d. les cartes des grands bassins et sous-bassins versants futurs pour chaque île en fonction des différents scénarios climatiques et des effets attendus



3. Superviser l'organisation d'un ou plusieurs ateliers pour la validation officielle des cartes produites pour chaque île par les autorités gouvernementales des secteurs concernés (y compris eau, agriculture et environnement).

4. DUREE DU CONTRAT

Le contrat aura une durée de 40 jours et s'étendra sur la période du 15 Janvier – 30 Avril 2018.

5. LIVRABLES ATTENDUS

- i. **Rapport méthodologique** en Français détaillant la méthodologie de l'analyse, les outils de collecte et développement des outils, et le plan de travail prévu pour la réalisation du contrat.
- ii. **Première version de rapport** en Français qui doit contenir au minimum l'information suivante :
 - Description de la méthodologie utilisée.
 - L'analyse des données disponibles.
 - L'analyse imagée de la répartition et la composition actuelle et future des forêts.
 - L'analyse imagée de la répartition des bassins versants actuels et futurs.
 - Le processus d'installation, la stratégie de maintien et les lignes directrices d'utilisation du Système d'Information Géo-référencé.
- iii. **Version finale du rapport** en Français qui adresse l'ensemble des commentaires de l'équipe du projet et des parties prenantes.

6. PLANNIFICATION DU TRAVAIL

Le consultant devra passer:

- Jusqu'à 6 jours pour l'analyse des documents, l'identification des données manquantes, le développement de la méthodologie et la planification détaillée des tâches des experts.
- Jusqu'à 26 jours de travail pour superviser la création du Système d'Information Géo-référencé, et le développement et la validation des cartes, y compris au moins une mission aux Comores.
- Jusqu'à 8 jours pour la rédaction du rapport et le processus de révision.

Une première ébauche du rapport devrait être complétée au plus tard le 31 Mars 2018. Un rapport final répondant à l'ensemble des commentaires devrait être soumis au plus tard le 30 Avril 2018.

7. CALENDRIER DE PAIEMENTS

Le paiement sera divisé selon le calendrier suivant et après réception des livrables dont la qualité est évaluée comme satisfaisante par l'équipe du projet:

- Paiement 1: 20% après la soumission du rapport initial.
- Paiement 2: 30% sur présentation du premier projet de rapport.
- Paiement 3: 50% sur présentation du rapport final.

Aucun coût supplémentaire ne sera réclamé. L'offre financière doit comprendre les honoraires et les coûts de déplacement.

8. COMPÉTENCES

La sélection des candidats sera basée sur les critères suivants:



- Diplôme de Maîtrise en Écologie, Géographie, Foresterie, Hydrologie, Gestion des Ressources Naturelles, ou autre domaine connexe.
- Un minimum de 10 ans d'expérience de travail pertinent.
- Expertise démontrée dans la gestion intégrée des bassins versants et des ressources forestières.
- Expertise dans l'analyse des effets du changement climatique sur la répartition et la composition forestière, et sur les ressources hydrauliques, préférentiellement sur le continent africain et en milieu insulaire.
- Expérience démontrée dans la cartographie de la répartition des ressources naturelles comme outil de gestion et planification.
- Expérience démontrée dans: i) l'utilisation du système SIG; ii) les analyses multicritères; et iii) la cartographie basée sur différents scénarios climatiques.
- Solides compétences interpersonnelles, de communication et de collaboration avec des professionnels de tous milieux.
- La maîtrise de l'anglais et du français avec d'excellentes compétences en communication orale et écrite est une exigence. En outre, les connaissances linguistiques locales et / ou l'expérience de travail dans Comores est un avantage supplémentaire.
- Disponibilité pour effectuer cette tâche dès que possible.

9. ROLE ET RESPONSABILITIES

La VP-MAPEATU aidera avec la logistique, fournira les documents de projet et sera le lien entre le consultant et les parties prenantes du projet. La VP-MAPEATU appuiera également la mobilisation des personnes requises pour les entrevues. Le consultant sera chargé de guider l'ensemble du processus de collecte et analyse de données, et de prendre toutes les autres responsabilités spécifiques stipulées dans ses TdR.

La responsabilité finale de l'assurance de la qualité sera partagée entre le Coordonnateur National du Projet, le Conseiller Technique et les parties prenantes sélectionnés par l'équipe du projet.

10. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les personnes souhaitant postuler doivent inclure dans leur application les éléments suivants:

- Proposition technique : compréhension et interprétation des TdR ; méthodologie prévue pour l'exécution des activités; calendrier de mise en œuvre des activités ; déclaration de capacité organisationnelle et personnelle ; expérience pertinente liée à la mission ; et références.
- Proposition financière (y comprend les honoraires et les coûts de déplacement).
- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae.

11. DEPOT

Le dossier de candidature sera déposé avant **Jeudi 30 Novembre 2017 – 23h (GMT +3)** à la Direction Général de l'Environnement et des Forêts à l'Union des Comores ou à l'adresse email :

projet.gibv.comores@gmail.com / secretariatdgef@gmail.com